

### Inscriptions aux activités périscolaires (restauration et mercredi) et extra scolaires (vacances scolaires)

L'inscription périscolaire 2019-2020 de votre enfant (accueil de loisirs du mercredi et restauration), se déroule jusqu'au 1 septembre, néanmoins en cas d'oubli vous pouvez régulariser en procédant à l'inscription de votre enfant avant **le 30 septembre 2019**. Ces inscriptions sont désormais accessibles en ligne, de chez vous ! Ou à l'Hôtel de ville pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche dématérialisée du lundi au samedi et en semaine, en relais-mairie.

Attention, à compter du 01 octobre, en cas de défaut d'inscription une surfacturation sera appliquée sur toutes les prestations consommées et l'accueil de votre enfant le mercredi au centre de loisirs, sera impossible.

**Pour les vacances scolaire la démarche d'inscription en ligne est identique.**

**Voici les périodes d'inscriptions aux vacances scolaires:**

- ▶ vacances de printemps 2020 : inscriptions ouvertes du 24 février au 22 mars 2020
- ▶ journée du 22 mai 2020 : inscriptions ouvertes du 20 avril au 10 mai 2020
- ▶ vacances du mois de juillet 2020 : inscriptions ouvertes du 25 mai au 24 juin 2020
- ▶ vacances du mois d'août 2020 : inscriptions ouvertes du 25 mai au 5 juillet 2020

#### Inscription en ligne

[Accéder au portail familles et inscrire mon enfant](#)

#### Modalités d'inscription aux activités péri et extrascolaires (document explicatif et informatif)

[Télécharger le document ici](#)

#### Fiche de renseignement (uniquement si votre enfant fréquente le centre de loisirs du mercredi ou vacances scolaires)

[Fiche de renseignements](#)

#### Plus d'infos :

Direction de l'Education : 01 45 60 18 77 / 19 43

[enfance@ville-chevilly-larue.fr](mailto:enfance@ville-chevilly-larue.fr)

**MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE**

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36

